

DOCUMENT D'OBJECTIFS

Natura 2000

Les palus de St Loubès et d'Izon

« FR7200682 »



Résumé non technique



SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT



9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC ; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : alexandre.comas@riviere-environnement.fr Site Internet : www.riviere-environnement.fr

SOMMAIRE

1. NATURA 2000.....	1
2. PRESENTATION DU SITE.....	1
3. ACTIVITES HUMAINES ET BIODIVERSITE.....	3
3.1. Les activités humaines du site.....	3
3.2. Une biodiversité remarquable.....	4
4. LES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000.....	6
5. LES MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000.....	8
6. NOUVELLE DELIMITATION DU SITE.....	9



1. NATURA 2000

Le réseau Natura 2000 est un ensemble de sites naturels européens, terrestres et marins, identifiés pour la rareté ou la fragilité des espèces sauvages, animales ou végétales, et de leurs habitats. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales dans une logique de développement durable.

Le document d'objectifs (DOCOB) définit les orientations de gestion, leurs modalités de mise en œuvre, et les moyens financiers prévisionnels pour maintenir les milieux naturels et espèces dits «d'intérêt communautaire» en bon état de conservation. Il a fait l'objet d'un travail important de concertation qui a permis d'établir un diagnostic, des objectifs et des mesures d'actions concertés avec les acteurs du territoire.

Cette concertation s'est notamment traduite par l'organisation d'une réunion publique, de groupes de travail à chaque étape d'élaboration du DOCOB, de contacts directs et de réunions du comité de pilotage.

Natura 2000 a pour vocation la conservation du patrimoine naturel en valorisant les usages locaux (agriculture, sylviculture, pêche, chasse) qui ont contribué au maintien de la biodiversité.

L'inclusion des terrains dans le réseau Natura 2000 ne modifie pas le statut de propriété. Les espaces désignés sont gérés sans contraintes particulières pour les propriétaires et les usagers, pour autant que les activités n'affectent pas l'intégrité de la zone concernée. La signature de la charte ou de contrat se fait sur la base du volontariat.

La démarche Natura 2000 n'interdit pas la mise en œuvre de projets d'aménagements ou d'activités dans les sites Natura 2000, sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à l'état de conservation du site. L'évaluation des incidences est un outil de prévention qui permet d'assurer un équilibre entre les activités humaines et la préservation de la biodiversité.

2. PRESENTATION DU SITE

Le site FR7200682 des « Palus de Saint Loubès et d'Izon » se situe dans le département de la Gironde en région Aquitaine. Quatre communes sont concernées par ce site Natura 2000 : St Loubès, Izon, St Sulpice-et-Cameyrac et Vayres.

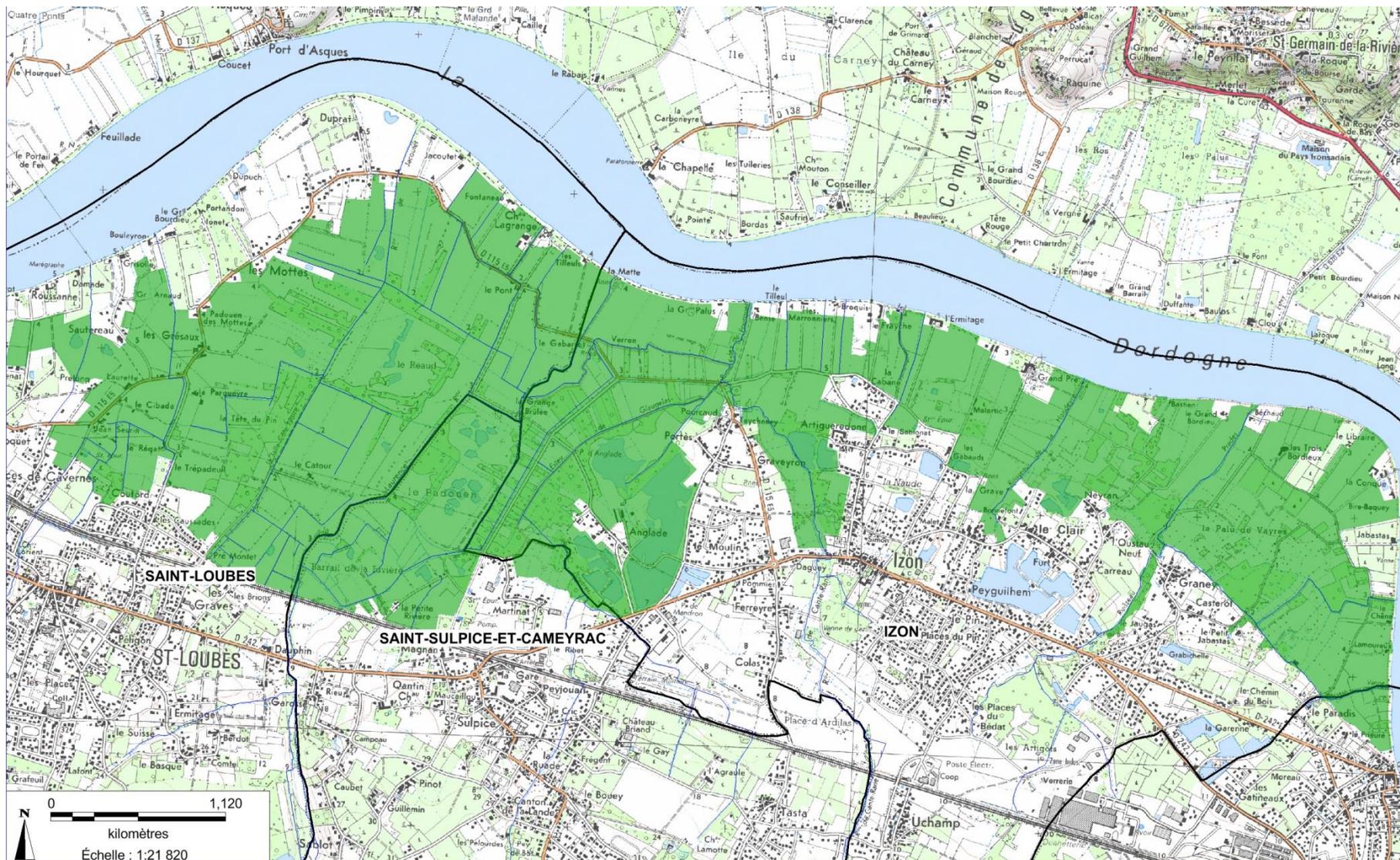
La superficie du site initialement de 770 hectares (FSD) a été étendue à un périmètre de 1240 hectares afin de mieux prendre en compte l'ensemble des habitats naturels et des espèces présentes (Cf. 6.Nouvelle délimitation du site). De plus, les deux entités formées par les palus de St Loubès et les palus d'Izon ont été reliées dans un souci de cohérence et de continuité écologique du site.

Le site est reconnu pour sa richesse biologique et l'originalité de ses paysages étroitement liés à l'histoire géologique et anthropique du secteur. En effet, au fil des siècles, des mouvements d'expansion et de rétractation de la Dordogne, ont façonné le « méandre » d'Izon aux sols argileux sableux caractéristiques. Par la suite, les hommes sont venus exploiter ces terres fertiles et ont créé un paysage morcelé par le développement de cultures, de prairies entrecoupées de nombreuses haies. Un réseau de drainage et de nombreux systèmes de gestion des eaux ont permis l'assèchement de la zone et une exploitation des palus en pâtures, prairies et vignes.

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC ; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : alexandre.comas@riviere-environnement.fr Site Internet : www.riviere-environnement.fr



Légende

- Réseau hydrographique
- Périmètre du site
- Limites communales

Sources: IGN, DREAL Aquitaine

Périmètre du site Natura 2000 "Palus de St Loubès et d'Izon"



SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC ; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : alexandre.comas@riviere-environnement.fr Site Internet : www.riviere-environnement.fr



3. ACTIVITES HUMAINES ET BIODIVERSITE

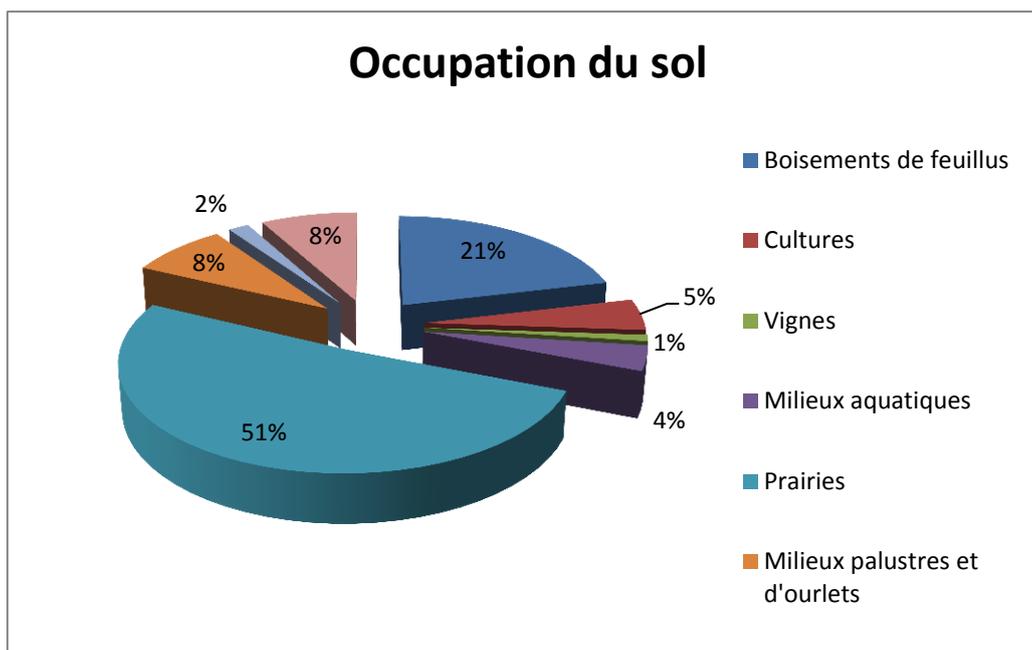
3.1. Les activités humaines du site

La viticulture est l'activité dominante sur les quatre communes concernées. Néanmoins, le caractère humide des palus de St Loubès et d'Izon limite largement cette activité sur le périmètre d'étude. En effet, la viticulture représente moins de 1% de la surface du périmètre d'étude tandis que les prairies en occupent plus de 50%. Compte tenu de cette importante surface de recouvrement du site, **l'agriculture et plus particulièrement l'élevage est l'activité économique dominante dans les palus de St Loubès et d'Izon.**

Pourtant, depuis les années 80, l'espace agricole a subi une forte déprise qui s'est traduite par une forte diminution du nombre d'exploitations et une régression de l'espace valorisé par l'agriculture. Cette tendance continue aujourd'hui et de nombreux agriculteurs du site ont une vision incertaine au sujet de l'avenir de leur exploitation. D'autres sont en incapacité totale d'exploiter certaines de leurs parcelles en raison des problèmes de gestion de l'eau. L'action des chasseurs à la tonne (volonté de maintenir l'eau dans le marais) combinée au manque d'entretien des fossés rend de nombreuses parcelles non exploitables et impraticables pour le bétail. La plantation de peupliers en lieu et place de ces prairies inondées est une alternative de plus en plus envisagée par les exploitants agricoles.

De nombreux milieux anciennement utilisés comme prairies se sont progressivement refermés pour laisser place à des boisements. En effet, les forêts de feuillus (plantations de peupleraies comprises) représentent désormais 21% de la surface du périmètre d'étude. Le taux d'humidité des sols dans les palus offre les conditions optimales pour la fermeture rapide du milieu par le Frêne principalement.

L'activité cynégétique est fortement implantée dans les palus de St Loubès et d'Izon. Plusieurs types de chasse sont pratiqués: chasse à la palombe en pylône, pantes aux alouettes, passée aux grives, battues aux sangliers et chevreuils, chasse à la Bécassine. Mais les marais sont des lieux de prédilection de la **chasse traditionnelle à la tonne**. Cette activité permet de maintenir des milieux ouverts dans les marais et participent à la lutte contre les espèces envahissantes (Jussie notamment). Ces actions de gestion participent donc à la conservation d'habitats naturels et d'espèces d'intérêt patrimonial voir d'intérêt communautaire. Par exemple, l'association des Chasseurs de Gibier d'Eau de la Vallée de la Dordogne (ACGEVD33) est fortement engagée dans la gestion des milieux humides du marais du Réaud.



3.2. Une biodiversité remarquable

Le site Natura 2000 des Palus de St Loubès et d'Izon accueille 4 habitats naturels et 8 espèces d'intérêt communautaire.

Les habitats reconnus d'intérêt communautaire, inscrits à l'annexe I de la directive «Habitats» correspondent à des milieux naturels considérés comme étant « en danger de disparition (...) » ou ayant « une aire de répartition naturelle réduite (...) » ou encore constituant « un exemple remarquable de caractéristiques propres à l'une ou à plusieurs des cinq régions biogéographiques ».

Habitats naturels d'intérêt communautaire des palus de St Loubès et d'Izon

Intitulé de l'habitat naturel	Description	Enjeux de conservation
Milieux aquatiques		
Lacs eutrophes avec végétation du Magnopotamion ou de l'hydrocharition	Petites pièces d'eau stagnantes avec un faible taux d'oxygène dissous, ces milieux riches en éléments nutritifs accueillent sur leurs berges une forte richesse floristique. Elles ont la particularité d'avoir un voile flottant à Lentille d'eau ainsi qu'une forte variation des hauteurs d'eau au cours de l'année. La gestion de ces milieux apparaît indispensable pour les maintenir dans un bon état de conservation.	Modéré
Milieux forestiers		
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>	Boisement caractéristique de transition entre les forêts mixtes riveraines des grands fleuves et l'aulnaie marécageuse, il se situe généralement en bordure extérieure des bas marais. Les essences majoritaires sont l'aulne et le frêne, et la strate herbacée est caractérisée sur le site par la Laïche espacée et Laïche à épis pendants. Les habitats forestiers se différencient sur le site par leur stade d'hydromorphie. Ils représentent des milieux particulièrement favorables à la Loutre et au Vison d'Europe. Le maintien de l'hydraulique des sols et l'absence de défrichement permettront d'assurer la conservation de ces habitats	Majeur

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

Forêts mixtes à Quercus Robur, Ulmus minor, Fraxinus excelsior riveraines des grands fleuves	Caractérisé par un certain degré de maturité, les forêts mixtes riveraines des grands fleuves se situent principalement sur les points les plus hauts, gorgés en eau chaque hiver mais rarement inondés. Chênes, Frêne et Ormes dominent la strate arborée, et la strate arbustive se compose d'Aubépine, de Fusain et Chèvrefeuille. L'habitat joue aussi un rôle en tant que régulateur et épurateur des eaux, mais de moindre importance car le sol est gorgé en eau pendant une période plus courte.	Modéré
Milieux palustres et d'ourlets		
Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin	Formations dites « d'ourlets » représentant le stade de transition entre les prairies humides et les communautés forestières alluviales à marécageuses. On observe une certaine variabilité dans la dynamique des formations préforestières principalement due au degré d'hydromorphie local. Cet habitat a une faible représentativité sur le site.	Important

Forêt alluviale et Mégaphorbiaie hygrophile



Les espèces reconnues d'intérêt communautaire, inscrites à l'annexe II de la directive «Habitats», sont, selon cette même directive, des espèces de faune et de flore considérées comme étant :

- ✓ « **en danger** (de disparition dans leur aire de répartition)
- ✓ **vulnérables**, c'est-à-dire dont le passage dans la catégorie des espèces en danger est jugé probable dans un avenir proche en cas de persistance des facteurs qui sont causent de la menace,
- ✓ **rares**, c'est-à-dire dont les populations sont de petite taille et qui, bien qu'elles ne soient pas en danger ou vulnérables, risquent de le devenir (...),
- ✓ **endémiques** et requièrent une attention particulière en fonction de la spécificité de leur habitat et/ou des incidences potentielles de leur exploitation sur leur état de conservation ».

Espèces d'intérêt communautaire

Nom de l'espèce	Enjeux de conservation
Cordulie à corps fin	Modéré
Cuivré des marais	Important
Cistude d'Europe	Important
Lucane Cerf-Volant	Modéré
Grand Capricorne	Modéré
Loutre d'Europe	Important
Vison d'Europe	Majeur
Angélique des estuaires	Important

Cuivré des marais, Angélique des Estuaires, Lucane Cerf-volant, Loutre d'Europe



4. LES OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000

Chaque espèce et habitat naturel d'intérêt communautaire présent sur le site constitue un enjeu de conservation et de restauration. Les habitats d'intérêt communautaires représentent près de 10% de la surface totale du site et la majorité d'entre eux est actuellement dans un état de conservation moyen du fait des pressions observées. L'ensemble de ces habitats recensés sur le site constituent un enjeu au niveau régional et européen.

La conservation de ces milieux et espèces à forte valeur patrimoniale dépend en grande partie des activités humaines qui sont pratiquées sur le site. Par exemple, le maintien de milieux ouverts par une agriculture traditionnelle extensive favorise une diversité floristique profitant au Cuivré des marais. De plus, les surfaces enherbées créent des zones tampon autour du cours d'eau et des milieux humides qui filtrent les pollutions diffusées liées aux pratiques intensives et à l'assainissement. Un des enjeux de ce DOCOB est de **maintenir l'activité d'élevage extensif afin de conserver des mosaïques de milieux ouverts.**

La conservation des milieux naturels et des espèces présentes des Palus de St Loubès et d'Izon est intimement liée à **la gestion de l'eau** dans les marais. Cette gestion est complexe car elle doit répondre à enjeux variés et des besoins différents en fonction des activités. En effet, cette zone bocagère classée en zone rouge dans le Plan de Prévention des Risques d'Inondation présente de forts enjeux en termes de biodiversité, d'activités agricoles, de chasse mais aussi en termes de sécurité des biens et des personnes. Les besoins en eau des acteurs locaux sont souvent divergents

SARL RIVIERE-ENVIRONNEMENT

9-11 allée James Watt Immeuble 3 Le Space 33700 MERIGNAC ; Tel : 05 56 49 59 78 ; Fax : 05 56 49 68 39

E-mail : alexandre.comas@riviere-environnement.fr Site Internet : www.riviere-environnement.fr

mais ils sont dépendants d'une bonne gestion à l'échelle des palus. Or de nombreux problèmes ne permettent pas de mettre en œuvre une gestion raisonnée et concertée de l'eau sur ce territoire :

- ✓ Manque de moyens financiers et de compétence des ASA.
- ✓ Manque de lisibilité lié à une multitude d'acteurs (communes, ASA, Conseil Général...)
- ✓ Problèmes d'envasement liés au manque d'entretien des fossés
- ✓ Ouvrages hydrauliques en mauvais état de fonctionnement

Objectifs de conservation et objectifs opérationnels

Grands objectifs	Objectifs opérationnels
1. Maintenir et reconquérir les surfaces et les fonctionnalités des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire, en favorisant les activités pastorales et d'entretien traditionnelles de l'espace	Préserver les habitats naturels et habitats d'espèces existants
	Maintenir et encourager les pratiques agricoles favorables à la biodiversité
	Restaurer les habitats ouverts dont l'entretien n'est plus assuré
	Encourager la réalisation des entretiens et des aménagements en période non perturbante pour les espèces
	Lutter contre la régression du Vison d'Europe
	Améliorer la qualité de l'eau pour concourir à l'objectif de "bon état écologique des milieux aquatiques" conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE)
	Restaurer les zones dégradées par des dépôts d'ordures et remblais
2. Maintenir ou restaurer le bon fonctionnement des cours d'eau, fossés et plans d'eau du site.	Encourager la gestion environnementale des peupleraies
	Maintenir le fonctionnement hydrologique des marais en respectant le cycle naturel de l'eau
	Réaliser un entretien raisonné des mares et des plans d'eau
	Réaliser un entretien raisonné des berges et du lit des cours d'eau et des fossés
	Rétablir la continuité du réseau hydrographique
	Améliorer les capacités d'accueil de la faune piscicole
3. Lutter contre les espèces invasives et indésirables	Mettre en place une gestion commune et concertée de l'eau sur le site
	Limiter la prolifération des espèces végétales et animales invasives
4. Sensibiliser les acteurs locaux et la population aux enjeux du site	Mettre en place un suivi et une lutte collective raisonnée
	Informers les usagers et les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000
	Sensibiliser le grand public à la richesse écologique du site et à l'importance du maintien des activités traditionnelles pour leur conservation
	Informers et sensibiliser le public sur les espèces invasives et nuisibles
5. Améliorer les connaissances écologiques et évaluer les actions du DOCOB	Animer le DOCOB
	Améliorer la connaissance sur l'utilisation du site par les espèces d'intérêt communautaire
	Suivre l'évolution du site

5. LES MESURES DE GESTION DU SITE NATURA 2000

Actuellement, il existe trois outils contractuels pour la gestion et la conservation des sites Natura 2000 :

- ✓ Contrats Natura 2000 (forestiers ou « ni agricole ni forestier »)
- ✓ Mesures Agro-Environnementales territorialisées MAEt (pour les milieux agricoles)
- ✓ Charte Natura 2000

Les contrats Natura 2000

Le contrat Natura 2000 est une **démarche volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un **programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire**.

Les contrats Natura 2000 permettent d'assurer la gestion et l'entretien de milieux naturels non agricoles. Ils définissent les travaux nécessaires à la préservation et la mise en valeur des sites Natura 2000. 17 contrats sont détaillés dans le DOCOB (Cf. tableau page suivante).

Les MAEt

Les Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt) constituent l'outil le plus approprié pour mettre en œuvre les mesures de gestion des DOCOB sur les terrains agricoles. Ils répondent à une logique de financement des surcoûts liés à la mise en œuvre de Natura 2000, dans un contexte productif.

Les mesures agro-environnementales (MAE) n'ont pas été définies dans le cadre du DOCOB, afin de laisser toute la latitude possible à l'animateur pour élaborer des MAE personnalisées avec les agriculteurs qui seraient intéressés. Néanmoins, des propositions ont été présentées lors d'une réunion de concertation avec les exploitants agricoles présents. Elles font l'objet d'une description dans le Tome 2 du document d'objectifs.

La Charte Natura 2000

La charte Natura 2000 contribue à la conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire qui ont justifié la désignation du site par la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à leur conservation. Il s'agit de « faire reconnaître » ou de « labelliser » cette gestion passée qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. La charte est constituée d'une liste d'engagements et de recommandations.

L'animation et les mesures hors contrat

Les missions de l'animateur, recruté pour la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire, sont d'établir le suivi administratif de la démarche ; d'initier la mise en œuvre des contrats Natura 2000, la charte Natura 2000 et les MAEt ; d'informer, communiquer et sensibiliser (sur la mise en œuvre du DOCOB, les enjeux et les problématiques de gestion) ; et enfin d'établir les suivis et la mise à jour du DOCOB (suivis des habitats, de l'occupation du sol, des espèces et mise à jour de la cartographie).

Mesures de gestion définies dans le document d'objectif

Thème	Libellé	Type
Milieux ouverts	Entretien des milieux ouverts par la fauche	CN «ni ni»*
	Entretien des milieux ouverts par le pâturage extensif	CN «ni ni»
	Entretien des milieux semis ouverts par gyrobroyage	CN «ni ni»
	Restauration des milieux enrichis abandonnés par débroussaillage	CN «ni ni»
Milieux aquatiques	Réalisation d'un plan de gestion des palus de St Loubès et d'Izon	<i>Hors contrat</i>
	Gestion des cours d'eau, des fossés et de leurs abords	CN «ni ni»
	Gestion des plans d'eau et de leurs abords	CN «ni ni»
	Restauration de la fonctionnalité et gestion des ouvrages hydrauliques favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire	CN «ni ni»
	Restauration de la diversité physique des cours d'eau et de leur dynamique	CN «ni ni»
Milieux boisés	Restauration de la ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles	CN «ni ni»
	Entretien de la ripisylve, de la végétation de berges et enlèvement raisonné des embâcles	CN «ni ni»
	Réhabilitation et entretien des haies existantes	CN «ni ni»
Milieux agricoles	MAET à définir en phase d'animation	
Tous types de milieux	Maîtrise foncière et remembrements à des fins conservatoires et de valorisation des espaces d'intérêt	<i>Hors contrat</i>
	Elimination ou limitation des espèces indésirables	CN «ni ni»
	Aménagement du linéaire et des ouvrages de franchissement routier pour la Loure et le Vison d'Europe	CN «ni ni»
	Chantiers de nettoyage des dépôts sauvages	<i>Hors contrat</i>
Suivis et études	Suivi cartographique de l'évolution des habitats naturels et de leur état de conservation	<i>Hors contrat</i>
	Inventaires et suivis écologiques des espèces d'intérêt communautaire	<i>Hors contrat</i>
	Inventaires et suivi des espèces indésirables	<i>Hors contrat</i>
Pédagogie et information	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact sur le site	CN «ni ni»
	Sensibiliser et impliquer les acteurs locaux dans la démarche Natura 2000 et communiquer sur les enjeux du site	<i>Hors contrat</i>
	Informer, sensibiliser et former les usagers du site à la reconnaissance des espèces indésirables et les moyens de lutte	<i>Hors contrat</i>

* CN « ni ni » : Contrat dit « ni agricole ni forestier »

6. NOUVELLE DELIMITATION DU SITE

Les limites du site ont été déterminées suivant des limites physiques facilement identifiables (limite de boisement ou route par exemple). Cette précision permet de faciliter la mise en œuvre des mesures contractuelles de gestion qui doivent s'appliquer à l'échelle de la parcelle.

La superficie du site Natura 2000 a donc été portée à 1240 hectares, soit :

- ✓ une hausse de 61% par rapport au périmètre initial donné par le FSD (770hectares)
- ✓ une diminution de 19% par rapport au périmètre d'étude (1545 hectares).

La délimitation du périmètre a largement été concertée avec les acteurs locaux. Des zones d'enjeux écologiques forts ont été rattachées au périmètre Natura 2000, tandis que d'autres, aux enjeux écologiques moindres et/ou des projets économiques étaient en cours ou planifiés à courte échéance ont été exclus du périmètre.

